

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 14 mars 2024

Édition 2024 du « Printemps des voisins » : les inscriptions sont ouvertes entre le 18 mars et le 12 avril

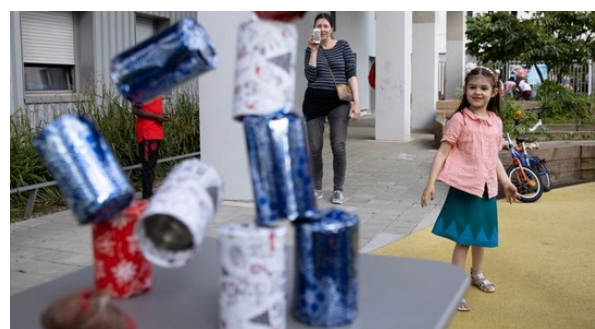
L'édition 2024 du « Printemps des voisins » aura lieu du 13 au 26 mai dans les 11 quartiers nantais. Ce rendez-vous, ouvert à tous les Nantaises et Nantais, permet d'organiser un temps convivial et festif entre voisins comme un repas, buffet, goûter... Pour y participer, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 avril inclus et à déposer auprès de sa direction de quartier.

Le « Printemps des voisins », un rendez-vous festif depuis 2004

Depuis près de 20 ans, le « Printemps des voisins » est un rendez-vous festif qui permet, à l'approche de l'été, de proposer un temps convivial entre voisins pour faire vivre son quartier. Chaque Nantaise et Nantais peut y participer, pour faire la connaissance de son voisinage ou animer sa rue, son immeuble, son impasse... Ces moments festifs peuvent aussi être l'occasion de créer des temps de partage et d'échanges entre générations : résidences autonomie, établissements scolaires, foyers de jeunes travailleurs...



Pendant plus de 10 jours, du 13 au 26 mai, chacune et chacun peut organiser ou participer à ces moments conviviaux – entre 11h et 23h – qui peuvent prendre différentes formes : déjeuner, pique-nique, apéritif dînatoire, goûter, dîner, jeux en plein air, chants, découvertes culinaires, jardinage, etc. Les tablées rassemblent entre 12 et 50 personnes et les plus grandes peuvent réunir jusqu'à 200 voisins.



Printemps des Voisins 2019 – Malakoff Saint-Donatien (C) Jean-Félix Fayolle

La Ville de Nantes, avec ses directions de quartier, soutient les organisateurs du « Printemps des voisins » via :

- Le prêt gratuit de bancs et de tables – livrés sur place ou à retirer et à rapporter auprès du Service Fêtes, Manifestations et Logistique de la Ville de Nantes au 8 impasse Louis Momesson à Nantes, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.
- Des conseils en termes de sécurité ;
- La mise à disposition d'invitations ou d'affichettes pour informer ses voisins ;
- Une aide pour remplir le formulaire d'inscription ;
- La mise en place d'un détournement d'une voie de circulation, si cela est nécessaire et possible techniquement.

Comment s'inscrire ?

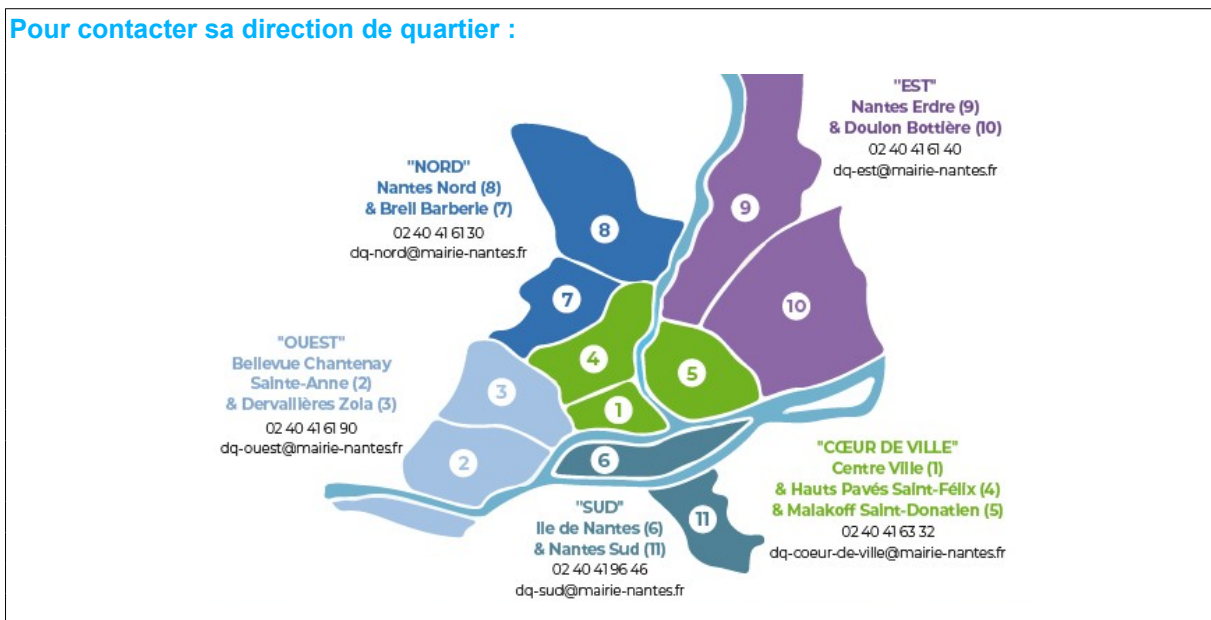
Les inscriptions sont ouvertes entre le 18 mars et le 12 avril inclus. Un dossier d'inscription est à déposer auprès de sa direction de quartier.

Il est possible de récupérer ce dossier :

> Directement auprès des directions de quartier

> En ligne sur : <https://metropole.nantes.fr/printemps-des-voisins>

Pour contacter sa direction de quartier :



Plus d'informations sur le « Printemps des voisins » :

- metropole.nantes.fr/printemps-des-voisins

- Allonantes : 02 40 41 9000

Les participants auront la possibilité de partager leurs photos de l'évènement avec le hashtag #printempsdesvoisins